



Mme Julie Martel
Coordonnatrice, Performance énergétique
et décarbonation

ÉcoÉnergie 360 – Et si l'analyse de vos données énergétiques révélait un fort potentiel en décarbonation de vos actifs municipaux ?

Lancé en mai 2024, le programme ÉcoÉnergie 360 révolutionne la manière dont les municipalités québécoises peuvent aborder les rénovations écoénergétiques. Grâce à une approche clé en main et à un mode de financement novateur, ce programme permet de décarboner et d'améliorer la performance énergétique des actifs municipaux, le tout sans mise de fonds.

Le remboursement du coût des travaux s'effectue à même la valeur des économies d'énergie générées par les rénovations écoénergétiques. Cette formule innovante repose sur une première étape importante, celle de la collecte de données. Celle-ci permet de détailler la consommation énergétique des infrastructures municipales afin d'en évaluer le potentiel en vue de projets à entreprendre. Offerte sans frais¹, cette étape d'inventaire et d'analyse constitue le fondement du programme.

Q. En quoi consiste l'étape de la collecte des données ?

R. La collecte de données vise à réaliser le portrait énergétique précis des actifs municipaux afin d'estimer le potentiel d'un projet de rénovations écoénergétiques. Elle porte sur les actifs municipaux comme les hôtels de ville, les casernes, les arénas ou les usines d'assainissement des eaux usées.

La première étape consiste à recenser les actifs à fort potentiel d'économies d'énergie sur la base de trois critères, soit la consommation énergétique totale, l'utilisation de combustibles fossiles et l'intensité énergétique.

Une fois ces actifs identifiés, une série de données supplémentaires est requise, comme les rénovations majeures ayant été effectuées au cours des années, le type d'éclairage, les détails concernant les systèmes de chauffage et de climatisation ou encore la présence d'un système de gestion de l'énergie. Une visite des installations peut dans certains cas être nécessaire pour confirmer le potentiel de certains projets.

Pour bien comprendre cet élément, imaginons le cas d'une municipalité comptant cinq bâtiments municipaux (caserne, centre communautaire, hôtel de ville, complexe sportif et garage) dont la collecte et l'analyse des données a permis d'évaluer qu'une réduction de la consommation énergétique de 28 % pouvait être atteinte à la suite de travaux. Cette baisse équivaut à une diminution des émissions de GES de 36 tonnes de CO₂. Les exemples de travaux identifiés pour parvenir à ces résultats sont, entre autres :

- l'installation de thermopompes remplaçant des systèmes aux combustibles fossiles (propane, mazout, gaz naturel);
- l'installation de thermopompes remplaçant la résistance électrique;
- l'installation d'un système de gestion de l'énergie.

¹ Pour un temps limité.

Q. Pourquoi avoir lancé un appel d'offres à la collecte de données dans les régions du Saguenay et de Chaudière-Appalaches ?

R. Ces territoires ont été ciblés stratégiquement, en premier lieu, en raison de leur grand nombre d'actifs avec des potentiels de rénovations, et aussi parce qu'ils ont démontré rapidement une forte volonté de participer au programme afin d'atteindre leurs objectifs en matière de transition énergétique.

Q. Comment le financement de ces travaux a-t-il un impact sur les finances d'une municipalité ?

R. Le programme ÉcoÉnergie 360 s'appuie sur une approche où les économies garanties couvrent l'ensemble des coûts liés à sa mise en œuvre. Ainsi, il n'occasionne aucune pression additionnelle sur le fardeau fiscal de la municipalité, que ce soit par une hausse de la taxation ou par l'utilisation de l'excédent de fonctionnement non affecté.

Le montant des remboursements inhérents au partage d'économies convenu pour la réalisation d'un projet est intégré à l'endettement total net à long terme (ETNLT).

Afin d'assurer une présentation claire et transparente, la portion de la dette liée à ce projet fera l'objet d'une nouvelle ligne distincte dans l'ETNLT.

Cette ligne distincte permettra de différencier facilement cette dette des autres engagements financiers de la municipalité en raison de la nature spécifique du mode de financement utilisé pour le projet.

Les projets réalisés dans le cadre du programme ÉcoÉnergie 360 ne compromettront donc pas la capacité d'emprunt d'une municipalité.

Pour en savoir plus, visitez mamunicipaliteverte.ca.